



COMMUNE DE
GINGINS

La Municipalité

Gingins, le 25 novembre 2024

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1276 GINGINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 44/2024

Construction d'un terrain de sport supplémentaire Demande de crédit de réalisation de CHF 300'000 financé par une donation de CHF 300'000

Délégué municipal : M. Denis Krebs

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Preamble

En mars 2021, le Conseil communal a approuvé un crédit d'investissement de CHF 3,5 millions pour concrétiser le réaménagement tant attendu du complexe sportif, suite au dépôt de la motion Strebel en août 2014.

Ce projet ambitieux, visant à doter la commune d'infrastructures modernes et adaptées aux besoins de ses habitants, a nécessité de nombreuses procédures administratives et préparations techniques.

Les travaux ont finalement pu débuter en mars 2024, avec pour premières étapes la construction des nouveaux vestiaires et la mise en place d'un terrain synthétique. Cependant, les précipitations abondantes du printemps 2024 ont retardé certaines phases du chantier, notamment la stabilisation du remblai, rendant impossible l'aménagement du bas de la parcelle N°91 dans les délais prévus.

Engagement du FC Gingins pour les juniors

En avril 2024, la Municipalité a eu l'honneur de recevoir une promesse de don de CHF 300'000 de la part du FC Gingins. Ce généreux apport financier vise à aménager un troisième terrain, de dimensions plus modestes (57x41m.), qui serait principalement destiné aux tout jeunes joueurs (catégories D et F), mais dont l'utilisation sera également élargie aux écoles et aux habitants de la commune.

Ce terrain vient donc en parfaite continuité avec le projet global de réaménagement du complexe sportif, en offrant un espace polyvalent et supplémentaire qui répond à un besoin croissant.

Cette installation permettra non seulement de désengorger les terrains existants, déjà très sollicités, mais aussi de promouvoir davantage l'activité physique auprès des jeunes et de renforcer le lien social au sein de notre communauté.

Suivi budgétaire – mise à jour 19 novembre 2024

Coûts de travaux - devis révisé		4'621'694.00	
Préavis N°55 - crédit voté	3'500'000.00		
Dons de mécènes privés déjà reçus	270'000.00		
Subventions Fonds du sport promises	613'200.00		
Subvention cantonale promise	17'150.00		
Subvention si réalisation du terrain C	39'000.00		
Subvention cantonale supplémentaire			en attente de décision
Don du FC Gingins	300'000.00		
Total	4'739'350.00		hors subvention politique

Conclusion

La Municipalité considère ce projet comme une opportunité exceptionnelle pour notre commune. Un tel équipement, destiné prioritairement aux enfants et aux élèves de la région, contribue directement à l'amélioration de leur qualité de vie, tout en renforçant l'attractivité de notre village pour les familles.

L'aménagement de ce troisième terrain, financé par le don du FC Gingins, ne représente aucun coût additionnel pour la communauté. En outre, le permis de construire a déjà été obtenu, ce qui permet de lancer les travaux de réalisation dès que les conditions météorologiques le permettront, vraisemblablement en mars prochain.

Par ailleurs, la Conseillère d'État, Mme Luisier Brodard a confirmé par courrier du 13 septembre 2024 que notre demande de soutien a bien été enregistrée et devrait bénéficier de la politique de soutien aux infrastructures sportives. Le Grand Conseil se prononcera prochainement sur les projets de décrets soumis par le Conseil d'État.

En résumé, l'implantation de ce terrain répond non seulement à un besoin réel, mais il représente aussi une occasion de maximiser l'investissement initial, en achevant un projet complet et cohérent.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité prie le Conseil communal :

- Vu le préavis N° 44/2024 du 25 novembre 2024
- Entendu les rapports de la commission des finances
- Considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

De bien vouloir

- Accorder un crédit de réalisation de CHF 300'000 pour la construction d'un troisième terrain de dimensions en attribuant le don de CHF 300'000 du FC Gingins à ce projet.

Amortissement : 30 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 25 novembre 2024 pour être soumis au Conseil communal le 12 décembre 2024.

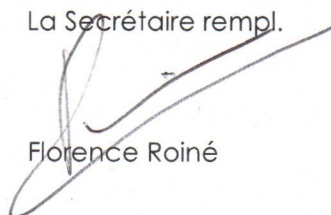
Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Hans Brunner



La Secrétaire rempl.

Florence Roiné

Annexes :

- Promesse de don du FC Gingins
- Courrier de Mme Luisier Brodard



Fondé en 1936

F.C. Gingins

Reçu le · 8 AVR. 2024									
36									

Commune de Gingins
À l'attention de la Municipalité
Route de Trélex 4
1276 Gingins

Gingins, le 8 avril 2024

Construction d'un terrain C synthétique

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Par le présent courrier et dans le cadre du projet susmentionné, nous vous confirmons que le FC Gingins s'engage à faire une donation à la Commune de Gingins, d'un montant de CHF 300'000 (trois cent mille francs suisses).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations les plus sportives.

Le Président

Olivier Goncerut

Membre

Claude Savioz



La Cheffe du Département des
institutions, du territoire et du sport

Place du Château 1
1014 Lausanne

Reçu le 17 SEP. 2024

Municipalité de Gingins
Monsieur le Syndic Hans Brunner
Route de Trélex 4
1276 Gingins

Lausanne, le 13 septembre 2024

Réf : 24_COU_5693

Projet de zone sportive à Gingins

Monsieur Le Syndic,

Votre courrier du 28 août m'est bien parvenu et je vous remercie de l'attention portée à la consultation du Contre-projet du Conseil d'Etat pour une politique sportive résolument renforcée.

Comme vous le savez, deux projets de décrets pour soutenir les infrastructures sportives dans notre canton sont en consultation et seront prochainement soumis à l'approbation du Grand Conseil. Ce dernier se prononcera sur le contenu et les montants qu'il désire mettre à disposition des maîtres d'ouvrages pour construire ou rénover des infrastructures sportives. Votre demande s'intègre dans ce processus et pour autant que le projet de décret de 150'000'000.- soit accepté, devrait être soutenu.

A ce jour, je peux vous confirmer que votre demande est bien enregistrée et que certains éléments qui composent le projet devraient a priori répondre aux directives en la matière, lesquelles doivent encore être finalisées.

En plus des documents figurant dans votre courrier du 28 août 2024, vous devrez compléter le dossier avec les éléments suivants :

- la preuve de l'engagement à réaliser le projet ou la preuve de décision imminente (décision du conseil communal, préavis crédit d'étude par exemple) ;
- les plans, avec le type d'activités (votre dossier de présentation y répond en partie) ;
- le calendrier de réalisation ;
- le devis estimatif et le financement prévu (y.c. détail des coûts ne concernant que les espaces directement liés à la pratique sportive et aux locaux techniques et administratifs correspondant aux nécessités de l'exploitation des infrastructures sportives). Les devis seront établis selon la structure du Code des frais de construction (CFC) et les surfaces et volumes calculés conformément à la norme SIA 416 "Surfaces et volumes des bâtiments", structurés par partie de construction.
- les éventuels partenariats mis en place pour la réalisation du projet.

Je vous prie de faire parvenir ces documents à M. Olivier Swysen, chef du secteur infrastructures sportives au SEPS, chemin de Maillefer 35, 1014 Lausanne ou olivier.swysen@vd.ch.

Le calcul final ainsi que la décision définitive d'octroi du soutien seront dépendants des points mentionnés ci-dessus ainsi que de l'aboutissement des démarches politiques en cours. Ce projet devrait pouvoir figurer dans les bénéficiaires du crédit cadre.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur Le Syndic, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Conseillère d'Etat



Christelle Luisier Brodard
Présidente du Conseil d'Etat

Copie

- M. Cédric Bovey, Chef du Service de l'éducation physique et du sport
- M. Olivier Swysen, Architecte, responsable des équipements sportifs